



SYSTÈME DE LICENCES D'IMPORTATION DU BRÉSIL

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES POSÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU BRÉSIL

La communication ci-après, datée du 27 mars 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

L'UE remercie le Brésil des réponses qu'il a données à ses questions précédentes. Toutefois, comme elle l'avait déjà dit lors de la dernière réunion du Comité, l'UE a encore besoin d'éclaircissements.

En outre, l'UE croit comprendre que le Brésil procède actuellement à une révision de ses procédures d'importation et, en particulier, des procédures applicables à l'importation de nitrocellulose à usage industriel. Elle croit comprendre également que le groupe technique interministériel sur les licences d'importation récemment créé se réunira au cours des prochaines semaines et examinera les prescriptions relatives à l'importation de nitrocellulose.

Question n° 1 de l'UE: Le Brésil peut-il fournir des renseignements complémentaires sur les tâches du groupe technique interministériel sur les licences d'importation, notamment pour ce qui est des participants et du mandat? Le Brésil peut-il également préciser le calendrier prévu pour l'examen? Sur quels secteurs l'examen portera-t-il?

Question n° 2 de l'UE: Le Brésil peut-il confirmer que le groupe technique est chargé de l'examen des procédures d'importation appliquées à la nitrocellulose?

Dans ses réponses écrites, le Brésil affirme que toutes les procédures relatives à la nitrocellulose peuvent être téléchargées à partir du lien suivant: "<http://www.mdic.gov.br/index.php/comercio-exterior/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao>". Toutefois, l'UE ne parvient toujours pas à trouver les renseignements pertinents et, par conséquent, demande une nouvelle fois au Brésil de décrire en détail la prescription actuelle applicable à l'importation de nitrocellulose à usage commercial. En particulier, comme cela a déjà été demandé à plusieurs reprises au sein du Comité, l'UE sollicite à nouveau un traitement réciproque des importations de produits contenant de la nitrocellulose à des fins industrielles avec une teneur en azote inférieure à 12,5%, et elle souhaiterait obtenir des précisions supplémentaires sur les procédures d'importation de la nitrocellulose relevant de la position 3912.20 de la NCM (nitrate de cellulose/nitrocellulose).

Question n° 3 de l'UE: Le Brésil peut-il décrire en détail les procédures à suivre pour l'importation de nitrocellulose?

Le Brésil affirme que les procédures sont en place pour garantir les intérêts de sécurité nationale. À cet égard, l'UE aimerait souligner qu'un test de stabilité pour la nitrocellulose industrielle a permis de conclure que les produits de l'UE avaient la norme de sécurité la plus élevée au monde, qu'ils étaient stables et qu'ils ne présenteraient pas de décomposition dangereuse même s'ils devenaient secs. Par conséquent, la sécurité nationale brésilienne ne sera pas compromise.

Question n° 4 de l'UE: Le Brésil peut-il préciser ce qu'il entend par "intérêts de sécurité nationale"?

En examinant l'évolution au cours des dernières années, l'UE est satisfaite de constater que des progrès ont été accomplis. Elle se réjouit notamment du fait que le Brésil convienne qu'il existe une différence entre la nitrocellulose à usage militaire et la nitrocellulose à usage industriel. Plus récemment, l'UE s'est réjouie d'apprendre du Ministère de la défense que les importations de nitrocellulose de qualité industrielle vers le Brésil étaient également autorisées, pour autant que la nitrocellulose provienne d'Uruguay, toutefois. Ce point a été précisé récemment par les autorités brésiliennes, qui ont expressément déclaré ce qui suit:

La nitrocellulose est un produit contrôlé par l'armée et son importation est limitée sur la base de l'article 190 du Décret n° 3.665 du 20 novembre 2000 (R-105) [Art. 190. O produto controlado que estiver sendo fabricado no país, por indústria considerada de valor estratégico pelo Exército, terá sua importação negada ou restringida, podendo, entretanto, autorizações especiais ser concedidas, após ser julgada a sua conveniência.]

Actuellement, l'importation de ce produit est autorisée uniquement lorsque le degré de nitration de la nitrocellulose est inférieur au degré requis pour les applications militaires, lorsqu'elle se trouve sous forme dissoute ou en suspension et lorsqu'elle provient d'Uruguay uniquement. Les personnes morales dûment enregistrées auprès de l'armée pour l'importation du produit en question seraient en mesure d'importer le produit dans les conditions susmentionnées. Le Brésil a également transmis à l'UE son Arrêté n° 56/2017 (Portaria 56/2017) établissant les règles relatives aux procédures à suivre pour se faire enregistrer auprès de l'armée. Pour chaque importation, l'entreprise enregistrée devrait soumettre à la Direction de la supervision des produits assujettis à un contrôle (Diretoria de Fiscalização de Produtos Controlados – DFPC) une demande de certificat international d'importation, en utilisant un modèle spécifique.¹

Question n° 5 de l'UE: Le Brésil peut-il indiquer pourquoi la nitrocellulose à usage industriel en provenance d'Uruguay peut être importée?

Question n° 6 de l'UE: Est-ce dû à un accord bilatéral particulier entre le Brésil et l'Uruguay? Le Brésil peut-il exposer les fondements juridiques?

Question n° 7 de l'UE: Le Brésil peut-il expliquer en quoi la nitrocellulose à usage industriel en provenance d'Uruguay est différente des produits de l'UE?

¹ Annexe I du présent document (consultation possible auprès de la Division de l'accès aux marchés; en anglais seulement).